

STABILITE de la QUOTE PART SALARIES de 20,50€ EN DANGER.

Comme vous le savez un nouveau contrat mutuelle a été mis en œuvre avec MALAKOFF HUMANIS NATIONAL (MHN) au 01/01/2022.

Les chiffres : 20 838 actifs, 1 407 conjoints, 17 200 enfants,
11 679 retraités, 2 952 conjoints de retraités, 316 enfants

Perspective d'évolution: Plus de 5 000 salariés en âge de partir à la retraite dans les 5 ans !

Les enjeux :

- **Conserver une bonne couverture** à tarifs attractifs pour l'ensemble des bénéficiaires
- Disposer d'un contrat à l'équilibre pour **conserver l'ensemble de ses membres**.

Ils proposent une pédicure plutôt que de traiter le problème quitte à augmenter la quote-part au-delà de 20,50€/mois à partir de 2024.

La négociation 2021 de notre complémentaire santé a permis de baisser la cotisation générale des salariés et d'assainir l'équilibre financier du contrat des anciens salariés du CEA (retraités).

Aujourd'hui le contrat (SALARIES + RETRAITES) permet de maintenir une cotisation pour les salariés avec une QUOTE PART salarié à 20.50€ jusqu'en 2023



La structure actuelle du contrat mutuelle, c'est comme une épine dans le pied de la mutuelle CEA. La CFE CGC propose de retirer l'épine

Cette stabilité à 20.50€ pourrait perdurer en maintenant l'INTERGENERATIONALITE du contrat (SALARIES + RETRAITES) à condition de modifier la structure du contrat et de maintenir la couverture.

A SAVOIR : La CFE-CGC est une des rares Organisations syndicales à défendre l'INTERGENERATIONALITE du contrat

Cette stabilité est en danger si la structure des cotisations n'est pas rapidement modifiée. Cela conduirait à exclure totalement les retraités du système de complémentaire santé CEA.

La CFE CGC SICTAM défend la continuité de contrat et vous alerte sur le danger de dérive financière de la quote-part qui pointe, si les modifications visées par certains devaient être engagées dans la précipitation.